

### Document à l'intention des parents 2022-2023



La violence et l'intimidation, sous toutes ses formes (verbale, physique, psychologique, sexuelle ou dans le cyberespace) ne sont pas tolérées.

#### La violence, c'est l'affaire de tous

Si des élèves sont victimes de violence ou d'intimidation et que leur sécurité est compromise ou en voie de l'être, il est dans la responsabilité de celui-ci ou de tout témoin de déclarer cet incident immédiatement aux adultes de l'école. Il est également la responsabilité des parents de communiquer avec l'école si leur enfant se sent victime d'intimidation ou de violence.

## Nos résultats

En 2021-2022, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales des élèves afin de les sensibiliser à toutes les formes de violence ou d'intimidation, ainsi que des moyens utiles pour contrer celles-ci.

Par le biais d'ateliers donnés en classe, tous les élèves de l'école ont été informés et outillés. Aussi, tous les enseignants ont reçu de l'information, à la fois sur la nature de la violence et de l'intimidation, mais également sur les rôles et responsabilités de chacun quand survient un acte de ce genre.

Suite à la mise en place de ces ateliers, nous pouvons constater que les élèves appliquent ce qu'ils ont appris. Tout cela contribue à créer un environnement sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

# Portrait de la situation

Suite à l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que peu de situations d'intimidation sont survenues en 2021-2022.

La violence physique demeure toutefois la forme de violence la plus présente à l'école.

### Priorité(s):

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par l'éducatrice spécialisée.

Nous porterons une attention particulière à la violence physique dans les transitions et sur la cour de récréation.

## DÉFINITIONS

CONFLIT: Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE: Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION: Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



### QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Dans le but de prévenir la violence et l'intimidation, nous présentons 18 ateliers d'habiletés sociales au préscolaire. Le Programme Hors-Piste a également été présenté aux élèves du préscolaire en prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation. Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> cycle, il y a 9 ateliers de méthode de résolution de conflit présentés en classe.

Toutes les classes du 2º cycle reçoivent une formation sur la violence et l'intimidation, ainsi que sur le rôle des témoins. Au 3º cycle, les élèves sont rencontrés par le policier éducateur de l'école à deux reprises. La première rencontre porte sur la vigilance à avoir sur les réseaux sociaux. La seconde a pour but de les sensibiliser sur les comportements non acceptables (violence et intimidation) et leurs conséquences. Des ateliers de la part de l'organisme Action Toxicomanie sont également présentés, afin d'aider les élèves à faire face au stress et à l'anxiété ainsi qu'à favoriser leur estime d'eux-mêmes. Enfin, la plateforme Moozoom est également utilisée avec nos élèves du primaire sur une base régulière.

### ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

100 % INTERVENTION

#### Au moment où un acte est constaté :

- Mettre fin au comportement
- Nommer le comportement et les impacts possibles sur les individus
- Orienter vers le comportement attendu
- Procéder à une évaluation sommaire auprès de la victime
- Consigner et transmettre l'information selon les règles de confidentialité

Toute situation d'intimidation est traitée avec diligence par la direction d'école et les parents seront rapidement informés.

### Sanctions possibles:

Les sanctions retenues par l'école seront choisies en fonction du contexte et de la gravité de l'acte. Les événements seront traités en cohérence avec les règles de conduite de l'école. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Suite à un acte d'intimidation, les élèves sont dirigés vers l'éducatrice spécialisée de l'école et, selon le besoin, il y aura des rencontres portant sur les habiletés sociales, l'affirmation de soi, la méthode de résolution de conflits, de la gestion de la colère ou des émotions, etc.

#### Suivi:

Soyez assurés que les élèves impliqués dans une situation d'intimidation seront rencontrés par la suite, et ce, qu'ils soient auteur ou victime. Pour s'assurer de la sécurité de la victime, celle-ci sera rencontrée à plusieurs reprises afin de vérifier si l'intimidation a cessé.

### MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

En tout temps, l'élève ou les témoins d'intimidation sont dans l'obligation de signaler l'acte au personnel de l'école. De plus, si votre enfant vous fait part d'une telle situation, vous devez contacter la TES de l'école, Nancy Ducharme, au 819-377-4438.

DÉNONCER OU SIGNALER CE N'EST PAS « STOOLER » PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.